

**FICHE PRATIQUE D'UTILISATION DES ANTIVIRAUX
POUR LES ADULTES ET ENFANTS DE PLUS D'UN AN
EN EXTRAHOSPITALIER ET EN PERIODE PANDEMIQUE¹**

A. TRAITEMENT ANTIVIRAL CURATIF²

La prescription d'un traitement antiviral à tous les patients suspects de grippe n'est pas systématique.

A ce jour, la mise sous traitement antiviral curatif est recommandée aux sujets présentant :

- un syndrome grippal caractérisé à début brutal si la forme clinique est jugée sévère par le médecin ;
ou
- des facteurs de risque particuliers³ en cas de suspicion de grippe ;
ou
- une forme clinique grave d'emblée ou compliquée (après avoir éliminé une surinfection bactérienne).

Par ailleurs, il est rappelé que :

- *Pour les formes cliniques modérées et non compliquées : le traitement antiviral doit être prescrit dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes et pas au-delà.*
- *Pour les formes cliniques graves ou compliquées : il n'existe pas de délai pour la mise sous traitement antiviral.*
- *Les formes graves d'emblée ou compliquées justifient d'une prise en charge hospitalière⁴.*

Dans tous les cas, la première prise d'oseltamivir doit être **la plus précoce possible**, notamment au décours de l'intervention initiale du médecin libéral.

Une surveillance des sujets traités en ambulatoire s'assurera de l'absence d'aggravation dans les 24-48 heures suivant la consultation.

Rappels

- Devant tout cas suspect, la recherche de sujets à risque parmi l'entourage du cas est recommandée au cours de la consultation (en particulier nourrisson de moins d'un an et/ou femme enceinte).
- Le traitement antiviral doit être prescrit dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes et pas au-delà.
- Le traitement antiviral est arrêté dès que le résultat de la recherche virologique s'avère négatif.
- Au plan de la pharmacovigilance : tout effet indésirable grave ou inattendu (en particulier chez le nourrisson de moins d'un an ou chez la femme enceinte) doit être déclaré aux centres régionaux de pharmacovigilance.
- Le respect des mesures barrière (isolement, lavage des mains et port d'un masque chirurgical pour le cas index) doit être rappelé.

¹ **Recommandations applicables dès maintenant.**

² Cf. annexe 1 : « Antiviraux : mode d'administration et posologies usuelles ».

³ Cf. annexe 2 « Liste des populations à risque de complications lors d'infections par des virus grippaux ».

⁴ Cf. annexe 3 « Critères d'hospitalisation des malades atteints de grippe A(H1N1)v en situation de pandémie.

B. TRAITEMENT ANTIVIRAL EN PROPHYLAXIE¹

La prescription systématique d'un traitement antiviral à visée prophylactique n'est pas recommandée.

La prescription d'un traitement antiviral à visée prophylactique aux contacts étroits⁵ des cas suspects de grippe est recommandée dans les situations suivantes :

- Sujets contacts présentant des facteurs de risque particuliers²;
- Contextes particuliers : entourage familial⁶ d'une personne présentant les facteurs de risque cités *supra* ou les collectivités (EHPAD *par exemple*).

Rappels

- La mise en œuvre d'un traitement antiviral en prophylaxie n'a plus d'intérêt au-delà de 48 heures après le dernier contact avec le ou les cas index identifié(s). La personne sera informée de la nécessité de consulter rapidement en cas d'apparition de signes de grippe afin qu'un traitement antiviral curatif soit éventuellement instauré.
- Le traitement antiviral est arrêté dès que la recherche virologique s'avère négative.
- Au plan de la pharmacovigilance : tout effet indésirable grave ou inattendu (en particulier chez le nourrisson de moins d'un an ou chez la femme enceinte) doit être déclaré aux centres régionaux de pharmacovigilance.
- Le respect des mesures barrière (isolement, lavage des mains et port d'un masque chirurgical pour le cas index) doit être rappelé.

⁵ Cf. définition des contacts étroits sur le site de l'InVS :

http://www.invs.sante.fr/surveillance/grippe_dossier/definition_cas_h1n1_220609.pdf

⁶ La notion d'entourage sous-entend le milieu familial (personnes résidant sous le même toit).